Dossier de Presse

Vendée Numérique

Préambule

En Vendée, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a été conçu et adopté par le Département en 2011 et mis à jour le 8 décembre 2017.

Ce schéma d'aménagement numérique a pour objectif d'éviter une fracture numérique sur le territoire vendéen. **Depuis 2014, cette mission est confiée au GIP (Groupement d'Intérêt Public) Vendée Numérique**, qui associe le Département et le SyDEV.

Ce projet doit ainsi permettre de conforter la **répartition équilibrée** de la population et de l'activité économique en Vendée. Il se décline en quatre étapes majeures :

1. **La montée en débit,** qui vise à supprimer les zones disposant d'un faible débit dans le département (connexion inférieure à moins de 2 Mb) : cette opération, débutée en avril 2015, s'est finalisée en novembre 2017. Elle a concerné 121 zones bas débit de Vendée et permis à 33 000 foyers vendéens de bénéficier du haut, voire du très haut débit (débits supérieurs à 30 Mb/s).

2. **La construction d'un réseau de fibre optique dans chaque commune permettant de desservir toutes les zones d'activités de Vendée, plus de 1 000 sites prioritaires (**bâtiments publics et scolaires, équipements culturels, maisons de santé…) **et une première phase de déploiement du FttH (fibre jusqu'à l'abonné) dans 13 villes de Vendée.**

3. Le déploiement du réseau de fibre optique (FttH) sur l'ensemble de la Vendée d'ici 2025 (décision prise le 8 décembre 2017 par **les élus départementaux, avec l'adoption à l'unanimité du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de 2ème génération).**

4. **Le déploiement d'un réseau Très Haut Débit Radio (technologie hertzienne 4G)** ayant pour objectif, en attendant la fibre, de proposer des accès internet fiables aux vendéens ne disposant pas de débits internet performants sur le réseau historique ADSL (25 000 lignes ont aujourd'hui un débit inférieur à 8 Mb/s sur le périmètre d'intervention de Vendée Numérique)**.**

Pourquoi le Très Haut Débit est indispensable ?

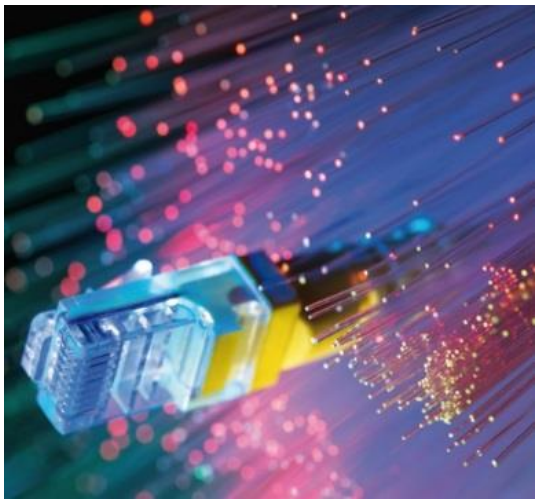

Le Département de la Vendée prépare l'avenir numérique de la Vendée. Les besoins des citoyens et des entreprises pour un service qui existait à peine il y a 20 ans, sont devenus considérables aujourd'hui et seront vitaux demain. En effet, le numérique a intégré la vie quotidienne :

- **De chacun d'entre-nous,** dans tous les domaines : santé, information en mobilité, éducation, accès à l'administration, culture, transports et tourisme…

- **Des entreprises** : le numérique est un facteur de croissance et représente le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale.

Avec la création de Vendée Numérique, la Vendée s'est ainsi dotée de compétences et de moyens permettant d'accélérer le développement du Haut et du Très Haut Débit, **avec les objectifs affirmés de raccorder les acteurs économiques et publics d'ici la fin 2019, tout en visant le 100% FttH pour l'ensemble des vendéens à l'horizon 2025.**

Le développement des services numériques et du nombre de leurs utilisateurs, fait progressivement évoluer les besoins en débit. De plus en plus d'applications personnelles ou professionnelles nécessitent de nouvelles ressources pour transporter et diffuser des données informatiques : réseaux privés virtuels, imagerie médicale, utilisation des services cloud, visioconférence, télétravail, vidéoprotection, jeux vidéo en ligne, environnement numérique de travail, télévision Haute Définition et Ultra Haute Définition (4K)…

Le transport et la diffusion des données utilisent aujourd'hui des réseaux multi-technologies (ADSL, VDSL, Satellite, WiMax, fibre optique…), dont les performances sont hétérogènes et communément associés aux notions de Bas, Haut ou Très Haut Débit.

Convaincu de l'importance, voire de l'urgence d'engager résolument notre pays dans le Très Haut Débit et **conscient que la seule initiative privée ne pourra prendre seule en charge les investissements nécessaires**, le législateur français a décidé, fin 2009, d'engager les collectivités territoriales en leur confiant la responsabilité de l'aménagement numérique de leur territoire.

Pourquoi le projet vendéen est singulier ?

Alors que la plupart des autres départements français engagés dans des démarches d'aménagement de réseaux Très Haut Débit ont choisi des formes classiques d'attribution de marché (Délégation de Service Public ou Concession), **le Département de la Vendée a choisi une voie nouvelle : le CREM, comme…**

- **Conception**
- **Réalisation**
- **Exploitation**
- **Maintenance**

Ce choix ambitieux possède les vertus suivantes :

- **Conserver la maîtrise du déploiement, dans l'espace et dans le temps,** avec un réseau appartenant totalement et immédiatement à Vendée Numérique, dès les premiers mètres de fibre posés. Ce réseau sera mis à disposition (« loué ») à des opérateurs nationaux et locaux, qui l'activeront (installation des équipements électroniques ou actifs, qui permettent la transmission des données).

- **Responsabiliser le titulaire du marché**, en lui assignant des engagements de performance et le respect de délais contractuels.

La conception de ce projet en Vendée en 2016, sous la forme d'un marché CREM, a constitué une première en France.

En quoi le projet vendéen est-il pionnier ?

Le projet de Vendée Numérique est totalement pionnier dans le paysage des télécommunications et des Réseaux d'Initiative Publique en France, en développant 3 innovations majeures :

1. Il est d'abord pionnier par sa double approche : **satisfaire les besoins du grand public avec des réseaux mutualisés (FttH) et répondre aux attentes des entreprises avec des liaisons dédiées et sécurisées (FttE).** Cette conception, qui constitue **une première en France à l'échelle d'un département,** a nécessité un travail étroit avec l'Agence du Numérique, en particulier avec la Mission France Très Haut Débit et avec l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

2. Cette conception s'inscrit dans une **projection à moyen terme**, avec l'objectif final de **raccorder l'ensemble des vendéens à la fibre optique (100% FttH) en 2025.**

La construction initiale du réseau prévoit donc un investissement important dans les équipements les plus structurants : comme pour un réseau routier, il s'agit de constituer un tissu de voies numériques constituées d'autoroutes et d'échangeurs permettant demain de raccorder facilement les routes principales et secondaires.

3. Objectif prioritaire et fondamental du projet, **la proposition d'une nouvelle offre de Très Haut Débit pour TOUS les acteurs économiques** constitue la singularité principale du projet de Vendée Numérique. Ainsi, sur le Département de la Vendée, ce sont plus de 65 000 entreprises qui contribuent à l'essor économique du territoire et donc à la qualité de vie de ses habitants. 98 % de ces entreprises ont moins de 50 salariés et 93 % ont moins de 10 salariés. En conséquence, l**e prix ne doit plus être un frein au raccordement en fibre optique des entreprises, avec la volonté de démocratiser les accès au Très Haut Débit (offre FttE)**.

Quelles sont les grandes lignes du projet Très Haut Débit ?

Après 18 mois de procédure, le groupe ORANGE a été retenu par le Conseil d'Administration de Vendée Numérique le 1er avril 2016 afin de concevoir et construire le réseau Très Haut Débit du Département entre 2016 et fin 2019. Son programme et ses engagements sont les suivants :

- Développer un réseau de fibre optique dans **près de 400 zones d'activités en Vendée (plus de 5 000 entreprises concernées), avec une nouvelle offre Très Haut Débit : le FttE.**

- Initier le développement du Très Haut Débit dans les foyers vendéens, **en équipant 13 villes vendéennes (FttH) : 72 000 prises** seront ainsi concernées sur le littoral (Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Saint Jean de Monts), dans le bocage (Aizenay, Challans, Chantonnay, Le Poiré sur Vie, Les Herbiers, Mortagne sur Sèvre, Montaigu, Pouzauges) et dans le Sud Vendée (Fontenay le Comte, Luçon).

- Proposer le raccordement en fibre optique à **1 000 sites dits « prioritaires »** (sites à vocation de santé, scolaire, économique, administratif ou culturel…)

- **Développer ce projet en moins de 48 mois,** phases d'études comprises, entre 2016 et 2020.

- S'appuyer sur un réseau de sous-traitants locaux (42 sociétés référencées, dont une majeure partie d'entreprises vendéennes), **permettant ainsi de dynamiser l'économie locale** : au cœur du déploiement du réseau, le projet THD du Département mobilisera ainsi 200 à 300 emplois en rythme de croisière.

- **Concevoir une architecture de réseau fiable et cohérente**, posant toutes les bases du 100% FttH à moyen terme (2025).

- **Proposer un réseau ouvert à tous les opérateurs**, locaux, régionaux ou nationaux, gage de saine concurrence et de proposition de nouvelles offres « fibre » d'excellent rapport qualité / prix à destination des particuliers (offre FttH) et des entreprises (offre FttE).

Quel est le calendrier de déploiement ?

L'architecture de ce nouveau réseau de télécommunications, basé sur le déploiement de la fibre optique, impose de repenser totalement les infrastructures existantes.

Pour cela, le Département a été découpé en 11 secteurs (cf cartographie ci-dessous). Le déploiement du réseau de fibre optique se fait en 3 phases, avec une disponibilité **des premières prises FttH** dans les 13 premières villes de Vendée aux dates suivantes :

- **Fin 2017** : Challans
- **1er semestre 2018** : Fontenay le Comte
- **2ème semestre 2018** : Les Herbiers – Mortagne sur Sèvre / Montaigu
- **1er semestre 2019 :** Le Poiré sur Vie / Pouzauges
- **2ème semestre 2019** : Aizenay / Chantonnay / Luçon / Saint Jean de Monts - Saint Gilles Croix de Vie – Saint Hilaire de Riez

Pour visualiser les périmètres des villes FttH, les sites prioritaires FttE et les délais de raccordement, une carte interactive est disponible sur le site internet de Vendée Numérique : http://www.vendeenumerique.fr/carte-interactive/

Le périmètre d'intervention de Vendée Numérique et le phasage prévisionnel

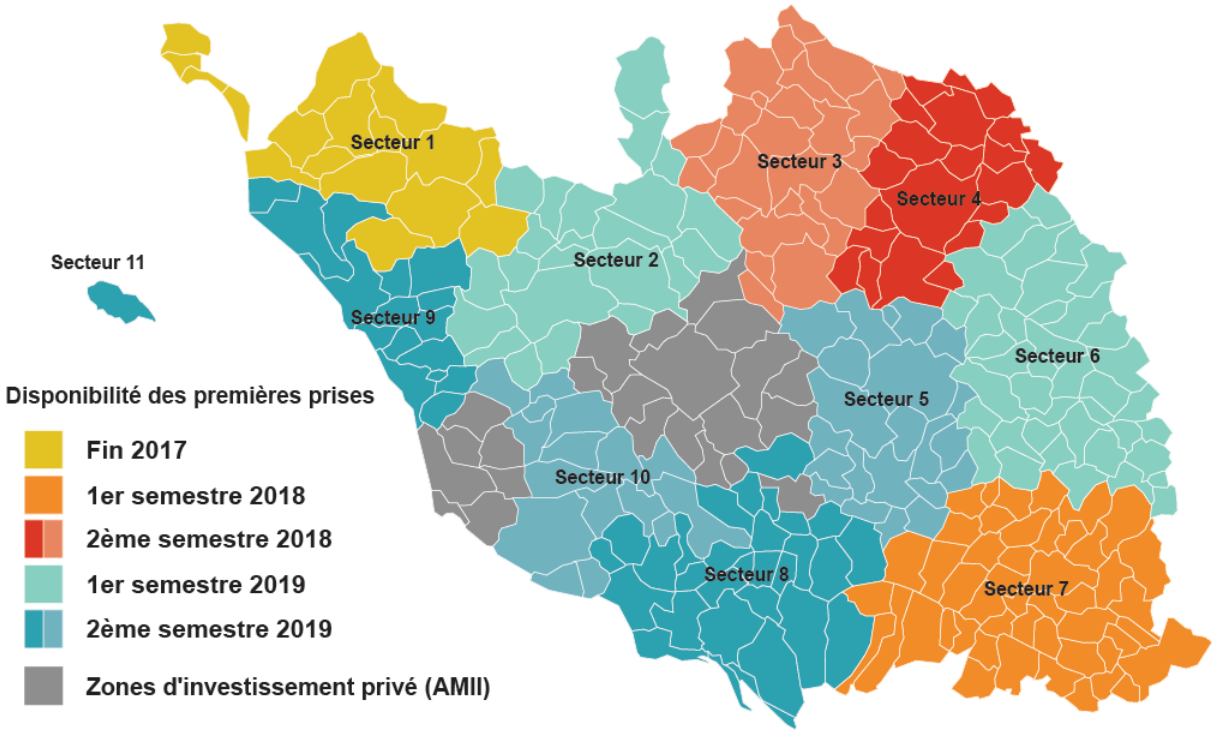

Quel est le coût et le plan de financement de ce projet ?

Hors raccordement final, le coût global de cette première phase du programme THD vendéen (2016-2019) est évalué à 91,8 M€.

Le plan de financement intègre une participation de l'Union Européenne, l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et les Communautés de Communes de Vendée. La répartition du financement est la suivante :

Union Européenne	**3,5 M€**
Etat (FSN)	**24 M€**
Région des Pays de la Loire	**17 M€**
Département de Vendée	**20 M€**
27 EPCI de Vendée	**27,3 M€**
TOTAL	**91,8 M€**

Au total, en additionnant les raccordements finaux, **l'investissement** pour cette première phase 2016 – 2019 est estimée à **plus de 110 M€.**

Le réseau Très Haut Débit Radio

En attendant le déploiement du réseau de fibre optique sur l'ensemble de la Vendée d'ici 2025, Vendée Numérique met en œuvre une infrastructure Très Haut Débit Radio (THD Radio) de nouvelle génération. Ce nouveau réseau, complétera le mix technologique existant (ADSL - 4G fixe - satellite) par une solution fiable et performante d'accès à internet pour tous les habitants ne disposant pas d'une liaison haut débit.

Pourquoi créer un réseau THD Radio ?

En raison de l'histoire des réseaux de télécommunications français, il existe à ce jour une grande disparité de qualité de connexion internet sur les territoires, notamment en ce qui concerne les niveaux de débit. Afin de pallier cette déficience du réseau historique "cuivre", le Département de la Vendée a misé sur le déploiement du Très Haut Débit, via la création d'un réseau de fibre optique, pour tous les vendéens à l'horizon 2025. Cependant, pour plus de 25 000 lignes (particuliers et entreprises) ne disposant pas à ce jour d'une connexion internet performante (moins de 8 Mb/s), 2025 ou même 2023 sont des dates lointaines.

C'est pour offrir une connexion Haut Débit (supérieure à 8 Mb/s) à l'ensemble des habitants et acteurs économiques du département que Vendée Numérique inaugure le lancement commercial du réseau THD Radio à partir du 3 juin 2019.

Comment fonctionne le THD Radio ?

Cette solution technologique basée sur la technologie 4G s'appuie sur 23 points hauts du département (châteaux d'eau ou pylônes) équipés d'antennes pour le THD Radio. A la différence des réseaux mobile 3G/4G des opérateurs privés, ce réseau est spécifiquement conçu pour proposer des offres internet fixes, en complément et/ou en remplacement des offres ADSL classiques (offres triple play, avec consommation de data illimitée).

Ces antennes émettent un signal radio d'une portée de 10 à 20 kilomètres, avec un niveau de débit moyen entre 10 et 30 Mb/s et une latence très faible (inférieure à 50 ms). Afin de se connecter à ce réseau, une antenne de réception, de la taille d'une tablette, doit être installée sur une habitation ou une entreprise. Ce dispositif de connexion individuel est relié à une box qui diffuse l'accès à internet via le réseau privé de l'utilisateur (Ethernet ou WiFi).

Ce réseau sera ouvert à la commercialisation dès le 3 juin 2019.

Comment connaitre son éligibilité au THD Radio et à qui s'adresser pour se raccorder ?

Le réseau THD Radio couvre le périmètre d'intervention de Vendée Numérique. Une première information cartographique de l'éligibilité à ce réseau est possible sur la carte interactive du site www.vendeenumerique.fr.

Afin de confirmer cette éligibilité, il suffit ensuite de contacter un des opérateurs présents sur le réseau THD Radio de Vendée Numérique. Cette liste est disponible sur le site internet de Vendée Numérique, rubrique Opérateurs (https://www.vendeenumerique.fr/operateurs-thd-radio/).

Quelles offres sont proposées par ces opérateurs ?

Pour les particuliers, les offres proposées par les opérateurs sont les suivantes :

- Débits descendants de 8 à 30 Mb/s
- Offre triple play : accès internet – téléphonie – TV

Les frais d'accès au service varient de 50 € à 170 € selon les fournisseurs d'accès et l'éligibilité au dispositif d'aide de l'Agence du Numérique. Les tarifs des abonnements sont proposés à partir de 30 € selon les offres promotionnelles et les niveaux de services choisis.

Certains opérateurs proposent aussi des offres spécifiques **pour les entreprises**, avec des services dédiés comme une adresse IP fixe ou une Garantie de Temps de Rétablissement.

La carte des 23 sites THD Radio émetteurs en Vendée

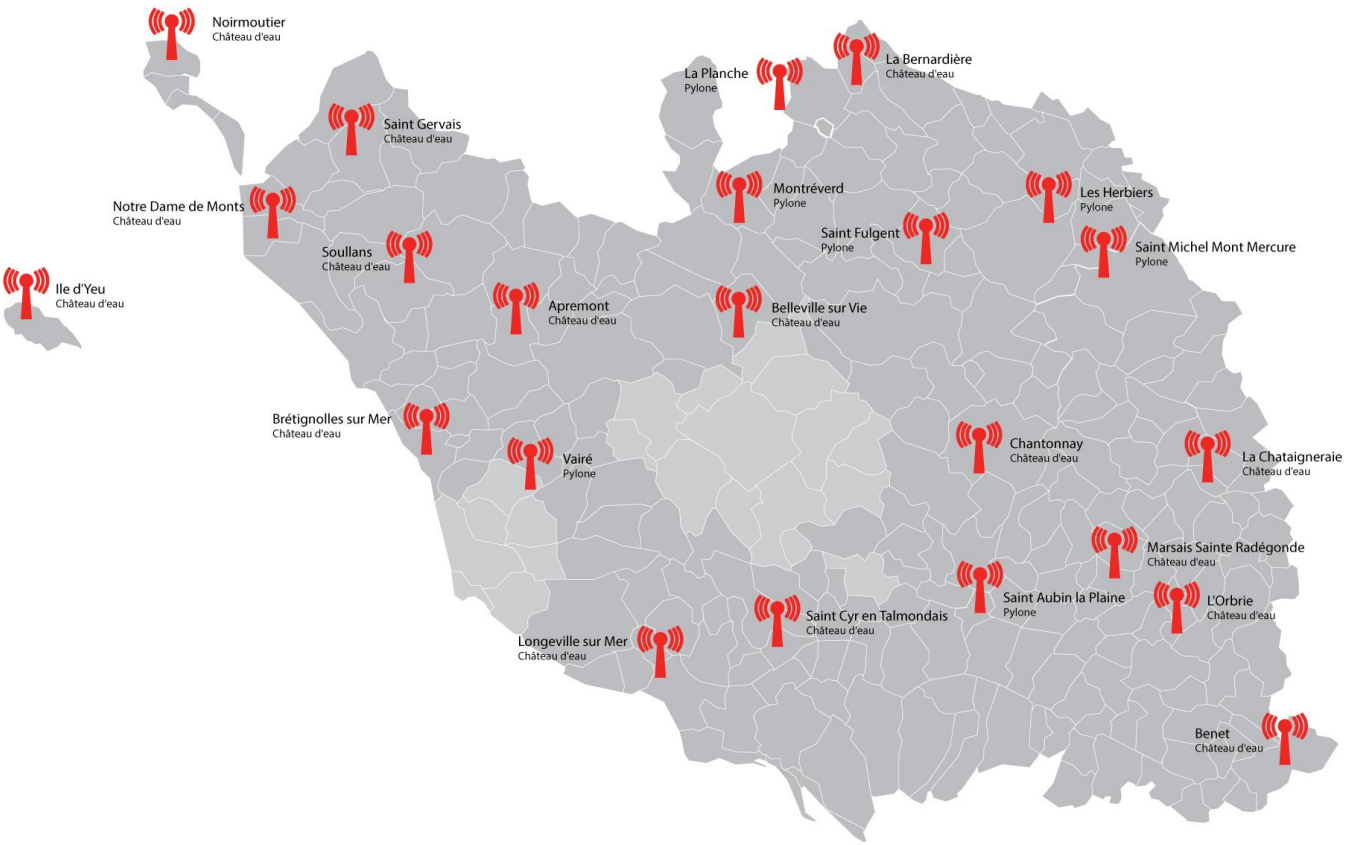

Conclusion

En 2015, il n'existait aucune prise FttH en Vendée (fibre optique pour les particuliers).

Grâce au déploiement de la fibre optique sur les zones AMII (Agglomération de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne) et celles de Vendée Numérique, 150 000 foyers vendéens auront la possibilité de se raccorder au Très Haut Débit à l'horizon 2021.

De plus, 1 000 sites prioritaires et plus de 5 000 entreprises vont pouvoir bénéficier de nouvelles offres Très Haut Débit, fiables, performantes et plus accessibles en termes de tarifs.

Il s'agit pour la Vendée d'un effort considérable, à l'égal de ce que le Département a réalisé et poursuit dans d'autres domaines stratégiques pour le développement et l'attractivité du territoire : les routes, l'éducation, l'économie… La création de ces « autoroutes » de l'information doit ainsi propulser pleinement la Vendée dans l'économie du XXIème siècle.

C'est un véritable choix de société et non un choix technologique que retient la Vendée, celui d'un département où la fibre des champs est l'égal de la fibre des villes, afin de préserver l'attractivité de TOUT un territoire et de TOUTES les entreprises.

Les programmes de montées en débit et Très Haut Débit sont financés par :

UNION EUROPÉENNE

Région PAYS de la LOIRE

France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Région PAYS DE LA LOIRE

VENDÉE LE DÉPARTEMENT

SyDEV
Service public des énergies vendéennes

et les Communautés de Communes de Vendée

www.vendeenumerique.fr